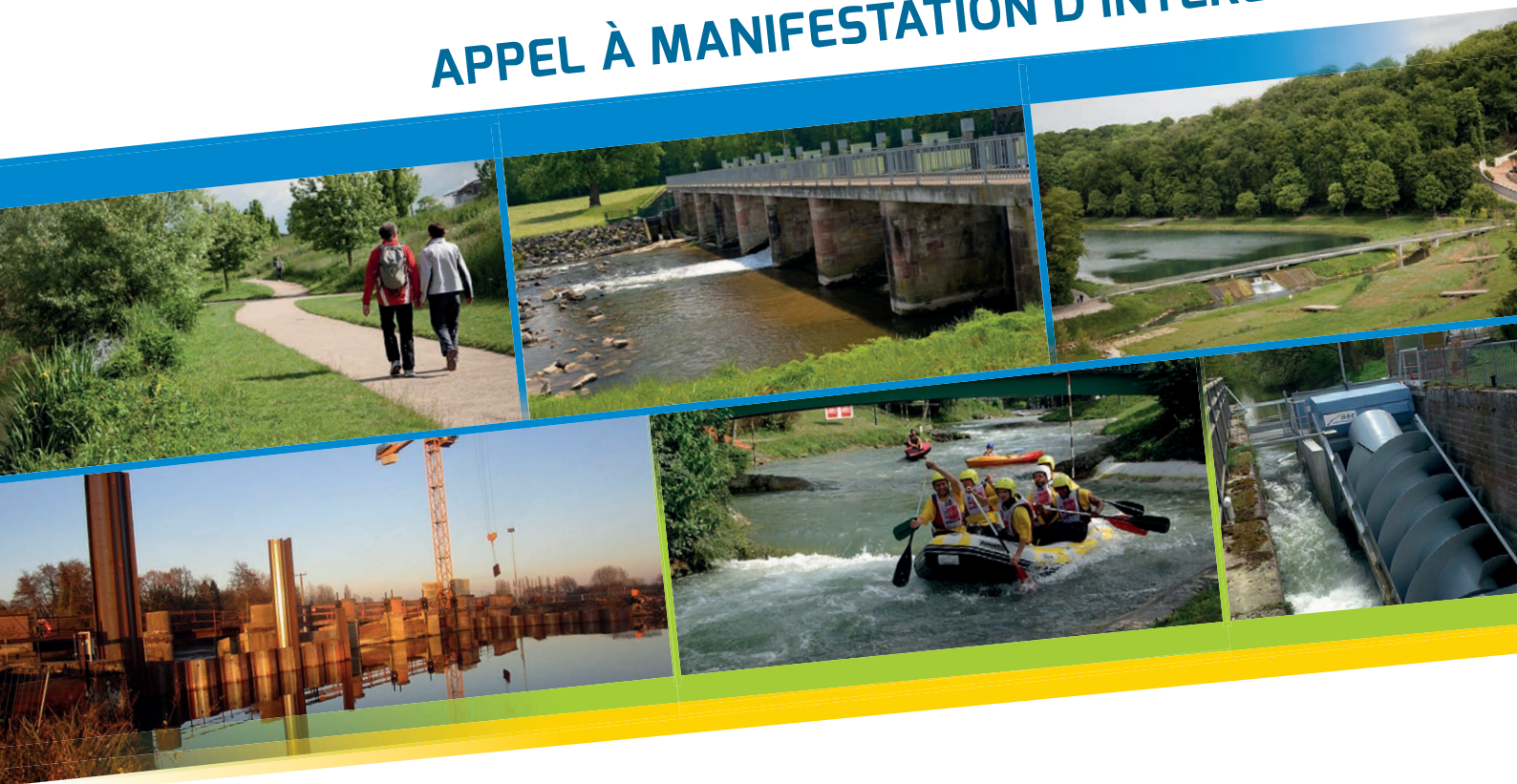


# EAU ET TERRITOIRE

## AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES MULTIFONCTIONS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2017



## UN PARTENARIAT RÉGION GRAND EST – AGENCES DE L'EAU

La Région Grand Est et les trois Agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée Corse, Seine-Normandie lancent un appel à manifestation d'intérêt pour **concilier restauration écologique et développement économique** autour de projets d'aménagements des cours d'eau. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'intervention régionale en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

## DÉVELOPPER DES PROJETS DE TERRITOIRES AUTOUR DES RIVIÈRES ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Traversées de cours d'eau en agglomération, cours d'eau couverts ou canalisés, seuils de moulins, barrages, vannes de prise d'eau, canaux, le territoire du Grand Est est concerné par un vaste patrimoine hydraulique.

Lorsque ces aménagements lourds ou ces ouvrages ne présentent plus d'usage, leur effacement total ou partiel est une solution intéressante pour redonner libre cours aux rivières. S'ils présentent une valeur économique, environnementale ou patrimoniale ne permettant pas leur effacement, de véritables projets de territoires peuvent être construits autour de leur aménagement.

Il s'agit d'encourager les villes et villages qui délaissent leurs rivières bétonnées et canalisées ou leurs ouvrages hydrauliques à en faire **un atout environnemental, économique et touristique.**

Il est en effet possible de développer des projets de territoire autour de la restauration écologique des rivières, en y associant des usages économiques (navigation, régulation des inondations, soutien d'étiage, hydroélectricité...), récréatifs (sport d'eau vive, pontons de pêche...) ou sociaux (parcs paysagers, sentiers pédagogiques, pistes cyclables...).

# LES OPÉRATIONS AIDÉES

## Porteur de projet éligible

- ▶ Collectivités (Communes, Communautés de communes, Syndicats, ...)
- ▶ Associations, Fédérations de pêche...
- ▶ Entreprises et propriétaires privés

## Exemples de projets éligibles

**En plus d'une composante de restauration écologique (réouverture de cours d'eau, restauration paysagère de berges artificialisées, démantèlement d'ouvrages sans usage, ...), les projets présentés devront intégrer au moins 2 composantes ci-dessous :**

- ▶ Équipements d'activités sportives et récréatives (rivières d'eaux vives urbaines, parcours canoë kayak...)
- ▶ Équipements touristiques (signalisation, parcours de randonnées nautiques, embarcadère/débarcadère, ponton de pêche accessible handicapés...)
- ▶ Équipements pédagogiques (signalétique, pontons, plantations pédagogiques support de l'initiation à l'environnement des écoles et CINE/CPIE voisins)
- ▶ Installation de turbines hydroélectriques ichtyocompatibles adaptées aux basses chutes (vis hydrodynamiques, VLH...)
- ▶ Rénovation des maçonneries, vannages, automatisation et fiabilisation des ouvrages de protection contre les crues, sécurisation de l'irrigation, soutien d'étiage...

L'effacement des ouvrages sera privilégié dès lors que cette solution sera possible. Aucun nouvel obstacle à la franchissabilité ne devra être créé ou rehaussé.

## Modalités d'intervention financière

- ▶ Dépenses éligibles : investissements liés aux **travaux et études préalables**
- ▶ Financement jusqu'à **40%** du montant si maintien de l'ouvrage
- ▶ Financement jusqu'à **80% voire 100%** du montant si effacement de l'ouvrage

## COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE ?

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse unique : [ami-eau-et-territoire@grandest.fr](mailto:ami-eau-et-territoire@grandest.fr)

Les projets seront soumis à un comité de financeurs Région-Agences de l'eau et étudiés au cas par cas.

**Dépôts des dossiers jusqu'au 30 avril** (1<sup>ère</sup> session) **ou 30 septembre 2017** (2<sup>nd</sup>e session).

**Retrouvez tous les documents de l'Appel à Manifestation d'Intérêt** (règlement d'intervention, descriptif technique de l'AMI, formulaire de dépôt de candidature...) sur les sites internet de chacun des partenaires :

Région Grand Est : [www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

Agence de l'Eau Rhin Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : <http://www.eaurmc.fr>

Agence de l'Eau Seine Normandie : <http://www.eau-seine-normandie.fr/> (Page : **Direction Territoriale Vallées de Marne**)

Si votre projet concerne la création ou la restauration de continuité écologique terrestre, pensez à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue, porté par la Région Grand Est, les Agences de l'eau et la DREAL.



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho  
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01  
Tél. 03 87 33 60 00

[www.grandest.fr/ami-eau-et-territoire](http://www.grandest.fr/ami-eau-et-territoire)

Retrouvez-nous sur

